



faire suite à un droit de préemption

Par **baud25**, le **04/11/2010** à **12:26**

Bonjour,

en juillet 2005 je devais signer pour l'achat d'une maison (le compromis était signé depuis avril)

Au début du mois le maire du village a utilisé son droit de préemption pour l'achat de cette maison

Il devait en faire des logements sociaux

Aujourd'hui il s'avère qu'à la place de cette maison qui a été rasée va se faire une "place" avec des arbres et un terrain de pétanque

Ai-je un recours quelconque contre ce préjudice et ce mensonge ?

Je vous remercie à l'avance de votre réponse